



- Zone urbaine (U)**
- Zone urbaine (U)
 - Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU)**
- Zone 1AU à destination d'habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à OAP
 - Zone 2AU à destination de l'habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU-H
 - Zone 2AU à destination du développement économique dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU-H
 - Zone 2AU à destination d'équipement d'intérêt collectif dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU-H
- Zone agricole et/ou naturelle (A/N)**
- Zone naturelle
 - Zone naturelle (exploitations pétrolières)
 - Zone agricole
 - Zone agricole protégée
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)
- Données de contexte :**
- Bâti
 - Parcelles cadastrales
 - Limites communales



Saint-Magne

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Règlement graphique
4.2.1 Zonage réglementaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Le Président,

Echelle : 1:15 000